

Session 2018 – ATTP2C – EXAM – AvG  
Arrêté des membres du Jury

## ARRÊTÉ n°45-SC/2017

**Objet : Arrêté portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel par voie d'avancement de grade dans la spécialité « Environnement, Hygiène » au titre de la session 2018 donnant accès au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> Classe, organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales, conjointement avec les Centres de Gestion de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère.**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,

**VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,**  
**VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,**  
**VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,**  
**VU le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,**  
**VU le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois des fonctionnaires de catégorie C et B ;**

**VU le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,**  
**VU le décret n°2007-114 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 11 et 26 du décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Techniques Territoriales,**  
**VU l'arrêté ministériel du 29 janvier 2007 fixant la liste des options pour les concours d'adjoints techniques territoriaux de 1<sup>ère</sup> classe en application de l'article 3 du décret 2007-108 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux de 1<sup>ère</sup> classe,**

**VU l'arrêté n°26-SC/2017 du 26 juillet 2017, portant ouverture de l'examen professionnel d'accès, par voie d'avancement de grade, au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> Classe - Spécialité « Environnement, Hygiène » - Session 2018, organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales conjointement avec les Centres de Gestion de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et de la Lozère,**

**VU l'arrêté n°44-SC/2017 du 19 décembre 2017, fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès, par voie d'avancement de grade, au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> Classe - Spécialité « Environnement, Hygiène » - Session 2018, organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales conjointement avec les Centres de Gestion de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et de la Lozère,**

**ARRÊTE :**

## ARTICLE 1

Sont désignés en qualité de membres du jury de l'examen professionnel par voie d'avancement de grade dans la spécialité « Environnement, Hygiène » au titre de la session 2018 donnant accès au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> Classe, organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales, conjointement avec les Centres de Gestion de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère, les personnes figurant sur l'annexe du présent arrêté.

## ARTICLE 2

La Présidence du jury est confiée à Monsieur Christian NIFOSI.  
Est désignée comme remplaçante éventuelle du Président du jury en cas d'empêchement de celui-ci, Madame Ginette MORAL.

## ARTICLE 3

En sus des membres du Jury mentionnés sur le tableau annexé, des correcteurs et/ou examinateurs seront désignés pour participer avec les membres du Jury, à la correction de l'épreuve écrite et aux interrogations orales.

## ARTICLE 4

Le Directeur du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise au représentant de l'Etat et aux Centres de Gestion partenaires, affichée dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales et publiée par voie électronique sur le site Internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de MONTPELLIER, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat.

Le .....1-9-DEC-2017...

Perpignan, le .....1-9-DEC-2017.....

**Le Président,**

**Robert GARRABÉ.**



# ANNEXE

À l'arrêté n°45-SC/2017 portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel par voie d'avancement de grade dans la spécialité « Environnement, Hygiène » au titre de la session 2018 donnant accès au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> Classe, organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales, conjointement avec les Centres de Gestion de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère.

## Collège des Elus

- Monsieur **Christian NIFOSI** – Maire de Villelongue dels Monts,
- Madame **Ginette MORAL** – Adjointe au Maire à la Mairie de Millas,
- Monsieur **Daniel GOMES** – Adjoint au Maire à la Mairie de Formiguères.

## Collège des Fonctionnaires

- Monsieur **Jacques VIGNES** – Directeur des Services Techniques à la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris – Ingénieur en chef hors classe,
- Madame **Aline VILLARD** – Directrice Générale des Services à la Mairie de Le Barcarès – Ingénieur Territorial Principal.
- Monsieur **Bruno SOULET** – **Tirage au sort des représentants du personnel de catégorie C.**

## Collège des Personnalités qualifiées

- Monsieur **Pascal FIGUERAS** – Responsable Hygiène et Sécurité à la Mairie de Perpignan,
- Madame **Laure OLIVE** – Directrice Adjointe des Services Techniques au SYDETOM66,
- Monsieur **Stéphane POURE** – Directeur Général des Services Techniques à la Communauté de Communes Sud Roussillon à Saint Cyprien,